

voitures de chemin de fer. Ce programme de reconstruction des vieilles voitures ne devra jamais remplacer définitivement le besoin de matériel neuf; il s'agit tout au plus d'une mesure temporaire en attendant l'arrivée du nouveau matériel.

Priorité des trains de voyageurs

17. Le Comité recommande que les voies d'évitement soient allongées, de manière qu'elles puissent recevoir les grands trains de marchandises pour accorder la priorité aux trains de voyageurs lorsque les deux se rencontrent.

18. Le Comité recommande qu'aux termes de la loi, les trains de voyageurs aient priorité sur les trains de marchandises en faisant la meilleure utilisation possible de la voie ferrée.

19. Le Comité recommande que la loi créant VIA Rail Canada prévoie des primes et des pénalités liées aux normes de ponctualité et de qualité, qui seraient fixées dans les contrats d'exploitation conclus entre VIA Rail Canada et les sociétés ferroviaires.

Le personnel

20. Le Comité recommande que les employés participent activement à la conception et aux essais du nouveau matériel de VIA Rail Canada, de manière à assurer aux clients et à VIA Rail Canada Inc. les meilleures voitures possibles.

21. Le Comité recommande qu'un représentant du personnel siège au conseil d'administration de VIA Rail Canada afin que celle-ci reçoive, des employés, un apport plus direct et profitable à l'ensemble du service ferroviaire de transport de voyageurs.

Expansion du service voyageurs

22. Le Comité recommande qu'aux termes d'une nouvelle loi sur VIA Rail Canada, cette société soit tenue d'élaborer un plan exhaustif visant l'amélioration de tous les services voyageurs interurbains en détaillant notamment les divers parcours, les niveaux de service et les types de matériel. Ce plan serait soumis au Parlement pour approbation, deux ans après l'entrée en vigueur de la loi susmentionnée, à condition que tout abandon de ligne ne soit entériné par la CCT qu'après la tenue d'audiences publiques.

COMMERCIALISATION

23. Le Comité recommande que VIA Rail Canada établisse une politique aux termes de laquelle un plus grand nombre d'agences seraient autorisées à vendre et à distribuer des billets de VIA Rail Canada. Celle-ci pourrait relier des agences de voyage à une billetterie informatisée comme celle qu'utilise Air Canada.

24. Le Comité recommande que le système de traitement des demandes de renseignements et des réservations par téléphone actuellement utilisé par VIA Rail Canada Inc. soit amélioré.